

# Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 8 février 2018 à Plérin

**Présents :** Philippe LEMOINE  
Christian DUCOS  
Sandrine HUX  
Pascal DESMARES  
Emmanuel MAUNY  
Lionel POSSELT  
Éric VIALLE

**Invités présents :** Thierry TOMINE

**Excusés :** Morgan FRABOULET  
Frank NICOLET  
Yann LE REGUER  
David REDOUTE  
Evelyne BOUVIER

Début séance : 19H45

## 1) Informations diverses

- Au comité directeur de la FFE du samedi 3 février :
  - a) Ajournement de la suppression de la licence double.
  - b) Changement de zone saison 2018-2019 – Notre zone inclura :
    - La Bretagne
    - Les Pays de Loire
    - Le Centre Val de Loire
- Dossier Régional acquisition de matériel envoyé au Conseil Général avec une semaine de retard mais accepté. A cette demande a été annexé le dossier d'achat des 20 pistes (Conseil Régional)
- A.G. du CROS le 3 mars à Rennes – Emmanuel Mauny représentera le CREB.
- Jeudi 15 février 2018, réunion d'information par le CROS sur le CNDS.
  - Le président participera à cette réunion.
  - La convocation a été adressée aux quatre Comités Départementaux le 31 janvier.
  - Ont répondu le CDE 29 et le CDE 56. Seul le CDE 56 sera représenté.
- Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) a été envoyé aux Comités Départementaux. Seuls les CDE 29 et CDE 56 ont répondu sur ce dispositif où le CREB se déplace à chaque réunion.
- La FFE ne peut avoir que 2 organes déconcentrés, elle a choisi les Comités Régionaux et les Comités Interdépartementaux d'où la disparition de « Comité Départemental » dans ses statuts et ceux du Comité Régional.
  - Les Comités Départementaux peuvent prendre une autre appellation, la Fédération préconise le terme « d'associations départementales ».
  - Le président du CREB pense que la fédération ne peut pas imposer d'appellation précise à partir du moment où elle ne les reconnaît plus et propose de les nommer « Comité départemental d'Escrime » suivi du nom du département.
  - Il faut savoir que ces entités perçoivent la grande majorité de leurs subsides par :
    - le reversement des licences faites par le CREB
    - les subventions du CNDS ou différents organismes départementaux (Conseil général ...)
  - Le Comité Régional d'Escrime de Bretagne passera des conventions avec ces organismes de façon à pérenniser ces aides effectuées par le passé.
- Le Club Olympique escrime du Poher qui a commandé auprès de la FFE pour 411 € de licences n'a pas réglé cette somme. La FFE a donc procédé au prélèvement sur le compte du CREB. Ce club ne répond à aucune demande de remboursement du CREB, cette somme reste donc à récupérer.

- Un rappel d'une somme de 391,44 € du magasin Intersport de Léhon pour une commande faite au nom de la ligue pour des plateaux et trophées est arrivé au CREB. Patrice DHERBILLY pense qu'il doit s'agir des récompenses de la Coupe de Bretagne vétérans de l'an dernier. Demande est faite à tous ceux qui font des démarches au nom du CREB, de bien vouloir en informer le Président et le Trésorier à titre d'information pour éviter toutes sortes de surprise.
- Le 17 décembre 2017, lors du Challenge de l'Hermine, le directoire technique a mis un carton noir pour acte de violence à un tireur de l'ERM. Ce tireur a été sanctionné par la FFE d'un mois sans compétition conformément au règlement disciplinaire fédéral. La Présidente de l'ERM a contacté le CREB pour que la sanction soit alourdie pour ce tireur. Le CREB a fait une demande auprès de la FFE à ce titre, demande refusée car aucun rapport n'avait été fait par l'arbitre.  
Suite à cet incident il est conseillé aux clubs de prévoir dans leurs statuts **un code disciplinaire**, le CREB ne pouvant intervenir pour ce genre de demande.
- Une réunion avec les Comités Départementaux a été demandée par le CREB, seul le CDE 29 et le CDE 56 ont répondu : à voir et à organiser avec eux.

## 2) Retour sur un incident via les réseaux sociaux relayé par le Président du Club de Cesson

Le mail du président du club de Cesson adressé au président du CREB est lu en réunion.

Cet incident concerne un message envoyé par un tireur ayant atteint la majorité à un maître d'armes d'un autre club via les réseaux sociaux.

Ce texte a été émis en septembre et lu en janvier.

Le CREB s'offusque de tels propos qui sont « choquants et déplacés » et ne peut que demander à son auteur de s'excuser, ce qui a été fait. De plus il a été sanctionné au sein de sa cellule familiale.

## 3) Demandes d'aides pour Anna LASBLEIZ (Modling) et Robin AMMARDJI (Bonn)

200 euros accordés à Anna LASBLEIZ

200 euros accordés à Robin AMMARDJI

Pour : 7 – Contre : 0

## 4) Dossier AG2R La Mondiale

Une réunion a eu lieu en octobre à RENNES initiée par la vice-présidente d'AG2R et où étaient invités les CTS de Bretagne et des Pays de Loire.

Les 2 comités régionaux seraient des régions pilotes pour l'AG2R La Mondiale lors d'un éventuel partenariat. Le CREB a demandé le financement d'un poste à temps complet pour un développeur.

Refus de l'AG2R La Mondiale qui propose de financer du matériel et de la formation aux actions axées sur le sport santé.

Thierry LE PRISÉ a réalisé une trame du dossier en ciblant sur la formation des Maîtres d'Armes (escrime cancer sein, violence faites aux femmes...) et sur le matériel.

Cette aide serait reversée dans les clubs par le CREB et sous réserve que le club institue un atelier escrime santé.

## 5) Le document de travail sur « arbitre », présentation et explication faites par E. MAUNY (Vice-président chargé de la formation)

Le président remercie Emmanuel MAUNY de proposer une suite d'idées à creuser sur la formation des arbitres.

Il est constaté une méconnaissance du règlement et un manque de formation.

Emmanuel MAUNY propose de constituer une équipe de formateurs et peut-être un référent par arme pour palier à ces manques. Il a été évoqué aussi de réactualiser la place d'un superviseur sur certaines compétitions.

Ce dossier fera l'objet d'une réunion de la commission d'arbitrage avec Emmanuel MAUNY.

## 6) La commission fleuret (démission de Nolwenn PERRIGAULT et explication du dispatching des aides)

N'étant pas en accord avec la commission, Nolwenn PERRIGAULT a adressé en date du 25 janvier 2018 une lettre de démission au Président Philippe LEMOINE.

La démission est actée par le CREB.

A la commission fleuret s'est posée la question d'appliquer le règlement des Commissions d'armes (sur le site du CREB/Enseignant/ETR/Compte-rendu/Règlement intérieur des commissions d'armes).

Et donc la question suivante : Tous les tireurs doivent-ils bénéficier de la subvention ?

Il a été vu avec les Maîtres d'Armes de la Commission Fleuret que serait retenue et aidée une élite qui représenterait la Bretagne. Les autres tireurs non retenus sur cette liste pouvant participer aux compétitions mais sans aide de la subvention de 4000 € allouée par le CREB.

Rappel est fait sur le règlement des commissions :

**« Le responsable de la commission propose une sélection aux membres de la commission »**

## 7) Calendrier des réunions

- Le jeudi 5 octobre à Plérin,
- Le jeudi 14 décembre à Plérin,
- Le jeudi 8 février à Plérin,
- Le jeudi 19 avril à Pontivy,
- Le jeudi 14 juin (lieu à définir)

## 8) Questions diverses

- Stage de février : Patrice DHERBILLY ne sera là que le lundi 26 février 2018. Le CTS des Pays de Loire assurera la fonction de directeur de stage le mardi 27 et le mercredi 28 février.
- Site internet : la plupart des utilisateurs recherchent les classements qui sont illisibles en version téléphone et dont il n'est pas fait mention du club des participants dans « classement général ».
- Déplacement en commun pour la Fête Des Jeunes qui a été déplacée de Paris à Hénin Beaumont Pour 1 – Contre 6.

Fin de séance : 22h15



**Sandrine HUX**  
La secrétaire



**Philippe LEMOINE**  
Le président